5 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Socialiste Quotidien

5 CENTIMES

NEUVIEME ANNEE.- N° 10

SAMEDI 10 JANVIER 1903

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50.	8 fr.	15 fr.
Autres Départements	5 fr. 50.	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :

ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES

Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal et dans toutes les agences de publicité

ROUBAIX, 146, rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

LE CRIME DE LA RUE GAMBETTA. -- EXÉCUTION DE MAURICE BOUCHE, A LILLE

L'Affaire du Bois de La Fontaine, à Croix. — Sur la piste de l'Assassin

PROCHAINEMENT

NOUS COMMENCERONS
LA PUBLICATION D'UN

GRAND ROMAN INÉDIT

SPÉCIALEMENT ÉCRIT
POUR NOS LECTEURS

PAR

Michel ZÉVACO

le grand romancier populaire, l'auteur aux retentissants succès, le créateur de ces chefs-d'œuvre du feuilleton qui s'appellent : **Borgia**, le **Chevalier de la Barre**, **Triboulet**, le **Pont des Soupirs**, **Par le Fer et par l'Amour**, la **Marquise de Pompadour**, *etc.*

MARIE-ROSE

ou la « **Mignon** » du Nord

tel est le titre si gracieux et si sympathique du grand roman que Michel Zévaco a bien voulu nous donner en primeur, toujours heureux que nous sommes d'offrir à nos lecteurs des œuvres du plus haut intérêt, et de marcher ainsi de pair avec les plus grands journaux de Paris, sans marchander la peine et les sacrifices.

MARIE-ROSE

c'est en effet un roman entièrement inédit dont la majeure partie de l'action se passe dans notre région et principalement à Lille. C'est une œuvre de charme, de jeunesse et d'amour. Les scènes dramatiques et palpitantes de frisson y sont multipliées avec cette profusion et cet art qui font de Michel Zévaco le maître incontesté dans ce genre si délicat et si difficile à soutenir. Toute cette œuvre déborde de sentiment, de tendresse et de passion : c'est le roman de la pitié !

MARIE-ROSE

va faire pleurer bien des yeux, frémir bien des cœurs féminins. Car c'est aux femmes, aux mères surtout que cette fois s'adresse Michel Zévaco. Et pourtant les passages réellement tragiques dont est parsemé ce roman lui gardent l'allure forte et ferme qui est la marque spéciale du romancier si populaire à Paris. Tout le monde lira avec un puissant intérêt cette touchante histoire qui se développe parmi des drames terribles et dont l'impression poignante augmente de chapitre en chapitre, jusqu'aux dernières lignes.

EN TATONNANT

Certes, il y aurait un grand enfantillage à croire que le renvoi du conflit vénézuélien devant la cour arbitrale de la Haye est un progrès décisif de l'esprit de paix. D'abord, il n'est pas sûr encore qu'en effet la procédure de la Haye s'engage. D'une part, il semble que l'Allemagne formule des conditions inacceptables ; et s'il est vrai qu'elle prétend soustraire à l'arbitrage un certain nombre de questions indiquées par elle, c'est presque comme si elle refusait l'arbitrage. D'autre part, le président Castro ajourne sa réponse, soit qu'il eût préféré l'arbitrage du président Roosevelt, soit qu'il ait été absorbé par la lutte contre les révolutionnaires. Il se peut que les généraux vénézuéliens, occupés ignoblement à se disputer les lambeaux de leur pays, fournissent à l'Angleterre et à l'Allemagne le prétexte attendu de retirer leur acceptation de l'arbitrage. Elles allègueront, peut-être, qu'il est impossible de se lier par un accord arbitral avec un pays décomposé, dont nul ne peut savoir quel sera le maître demain. En tout cas, si l'Angleterre et l'Allemagne ont accepté d'aller devant le tribunal de la Haye, ce n'est pas par amour du droit et de la paix. C'est parce qu'elles se sont heurtées à la volonté ferme et nette du président des Etats-Unis. Elles avaient cru, si on me passe ce mot d'une familiarité peu diplomatique, lui jouer un bon tour en lui offrant à lui-même l'arbitrage. Elles espéraient le punir ainsi de son intervention, l'embarrasser et le compromettre. Arbitre, il paraissait prendre l'engagement de faire respecter, même par la force, la sentence arbitrale, et il paraissait piquant à l'Angleterre et à l'Allemagne, arrêtées dans leur entreprise belliqueuse par les Etats-Unis, d'induire peu à peu les Etats-Unis à intervenir eux-mêmes par les armes, et à contraindre le Venezuela. Le président Roosevelt n'est pas tombé dans le piège. Et les alliés ont dû, en maugréant, accepter que le différend soit porté à la Haye. Encore une fois, je n'ai pas la naïveté de dire que c'est là un *triomphe de l'esprit de paix*, et la douce colombe, porteuse du rameau d'olivier, serait fort à plaindre si elle n'avait d'autre *refuge que le pont des navires de l'escadre anglo-allemande.*

Pourtant, ce n'est pas un fait indifférent *que ce fonctionnement de la cour* de la Haye, si raillée, si bafouée. Comme on affectait de dire qu'elle n'aurait jamais *rien à arbitrer, comme les diplomates* semblaient s'être donné le mot pour ne jamais recourir à elle ! Et pourtant, voici *qu'elle commence à apparaître comme* une force. Ce n'est plus une institution mort-née. Un conflit sérieux, et même grave, qui pouvait avoir des conséquences étendues et des contre-coups redoutables, va probablement être porté devant elle. Et maintenant que l'exemple est donné, que le précédent est créé, les peuples et les gouvernements ne pourront plus aussi aisément se dérober pour les difficultés internationales, à la procédure d'arbitrage. Ainsi, un premier germe de paix, de droit international est semé. L'histoire a des complications étranges et des détours imprévus. C'est un tzar qui propose la conférence de la Haye. C'est le chef élu d'une grande République démocratique qui la met en action. Quand une idée répond à des besoins profonds, elle se sert, pour se manifester et s'affirmer, des formes les plus diverses, des moyens les plus variés. M. Constant d'Estournelle, qui avait réussi à passionner pour l'idée d'arbitrage et pour l'œuvre de la Haye le président Roosevelt, n'a pas perdu son temps.

Il me semble que l'interpellation qu'il avait annoncée à M. Delcassé n'a pas perdu son objet. Il est bien vrai que, grâce à l'intervention des Etats-Unis, la procédure arbitrale va entrer en mouvement. Mais il reste vrai que la France avait négligé de remplir le devoir qu'elle avait elle-même assumé à la Haye. Un des articles de la convention stipule que lorsqu'un conflit semble imminent, c'est *le devoir* des nations contractantes de se rappeler réciproquement qu'il y a des arbitres. Il a été expressément déclaré qu'en aucun cas l'accomplissement de ce devoir ne saurait être interprété comme un acte peu amical. Sans doute, le Venezuela ne figurait pas parmi les puissances signataires à la Haye. Mais il demandait l'arbitrage. Pourquoi donc la France n'a-t-elle pas rappelé amicalement, selon l'esprit et la lettre de la convention de la Haye, que le conflit devait être porté devant des arbitres. Ce serait une grande faute à M. Delcassé de ne pas prendre au sérieux cette institution d'arbitrage international, où la France a inscrit sa signature. C'est avec une grande joie que nous avons vu que l'Italie, tout en joignant ses réclamations contre le Venezuela à celles de l'Angleterre et de l'Allemagne, se déclarait prête à accepter l'arbitrage de la cour de la Haye.

Sans doute, M. Delcassé a été gêné par le souvenir de sa propre conduite en Orient. Il a réclamé brutalement à la Turquie les créances contestées de Lorando et de Tubini, sans soumettre le litige à un tribunal arbitral. Aucune puissance n'a rappelé à la France les conventions de la Haye, et M. Delcassé s'est cru obligé d'imiter leur discrétion. Mais, à ce jeu, l'idée de l'arbitrage périssait.

Hé quoi ! direz-vous, fallait-il donc user de ces procédés arbitraux même avec le sultan, sournois et cruel, qui ne connaît d'autre loi que la force ? Sans doute : la sentence arbitrale n'aurait pas empêché l'emploi de la force, si le sultan ne s'y était pas soumis loyalement. Elle aurait donné à cet emploi de la force plus de valeur morale et d'autorité.

Si l'Europe était sage, si elle était honnête, ce sont précisément les questions qui troublent l'Orient à l'heure présente qu'elle devrait porter devant la cour arbitrale. Toute l'Europe a participé au congrès de Berlin, le traité de Berlin oblige la Turquie à garantir la sécurité des populations jusque-là opprimées, Arméniens, Macédoniens. La Turquie n'a tenu aucun de ses engagements. Elle a massacré les Arméniens. Elle a, par ses sévices, acculé les Macédoniens à un mouvement révolutionnaire, qui aurait pu ébranler la paix de l'Europe. Que l'Europe unie somme la Turquie de tenir ses engagements. Si le sultan résiste ou élude, que le conflit soit porté devant la cour de la Haye ; que là, les puissances de l'Europe fassent la preuve que le sultan n'a pas tenu ses engagements, et que l'Europe unie reçoive du tribunal arbitral mandat d'en assurer l'exécution. Le sultan s'inclinera certainement, et ce sera un grand spectacle, une grande victoire de l'humanité et du droit.

Il faut savoir si la diplomatie française est disposée à entrer dans cette voie.

Peut-être M. d'Estournelle pourrait-il demander que son interpellation soit discutée, quand viendra le budget des affaires étrangères, comme la Chambre l'a décidé déjà pour *l'interpellation de M. Millevoye.* Ainsi, la politique internationale serait étudiée sous tous ses aspects *et de tous les points de vue.*

Jean JAURES.

Point final

Le *Progrès du Nord* a mis spontanément un « point final » — c'est sa propre expression, — à la polémique existant entre nous, à propos de l'élection sénatoriale dernière.

En ce qui nous concerne, nous tenons à *rassurer notre confrère* sur les sentiments belliqueux qu'il nous a prêtés. Nous serions plus désolé encore de porter un mauvais coup à un adversaire, voire à un *ennemi*, que d'en recevoir dix !

Avant de poser son « dernier point », notre valeureux *confrère* nous assure qu'il n'a pas la hantise de Delesalle...

— « Ce n'est pas de gaîté de cœur, écrit-il, » que M. Siauve en soit bien convaincu, que » j'ai pris l'offensive qu'il me reproche. Il » m'en a fort coûté, au contraire. Et j'aurais » bien préféré, tant à mon point de vue per» sonnel que dans l'intérêt de la cause démo» cratique, conserver mes bonnes relations » avec M. Delesalle ou tout au moins ne pas » en arriver à la rupture actuelle. »

Cet hommage rendu à Delesalle par un adversaire aussi ardent et aussi autorisé que M. Georges Robert, vient corroborer ce que nous avons écrit, ici, au sujet de notre ami.

On peut se séparer de Delesalle sur certains points ; mais il n'est pas dans cette région du Nord, un seul républicain qui ne soit obligé de reconnaître que Delesalle figure au premier rang parmi les meilleurs et les plus infatigables défenseurs de la démocratie.

Il ne peut que nous être agréable de constater que telle est l'opinion du *Progrès du Nord.*

G. S.-E.

AU JOUR LE JOUR

Étrennes

La mode des étrennes entre chefs et hommes d'Etat tend à prendre, cette année, une forme nouvelle. Jusqu'alors on se bornait aux politesses télégraphiques et protocolaires. Voici M. Waldeck-Rousseau qui offre le dernier volume de ses discours parlementaires à M. Zanardelli, président du conseil des ministres italien, lequel, ne voulant point demeurer en reste de galanterie, fait réunir dare dare ses travaux oratoires afin de les retourner en hommage à l'ancien président des ministres français.

Mais cette courtoisie d'allure littéraire a gagné aussi les chefs d'Etat. — C'est ainsi que M. Théodore Roosevelt a adressé au Pape ses œuvres complètes. J'espère que Léon XIII répondra à cette charmante attention en retournant au président de la République des Etats-Unis un recueil de ses encycliques, ou, tout au moins, de ses poésies latines. Et chacun de ces hommes illustres sera sans doute également surpris s'il lui advient, d'aventure, de parcourir les études de l'autre. Je n'imagine point, sans une certaine gaieté, le Souverain Pontife, aux premiers beaux jours, se promenant dans les jardins du Vatican en chaise à porteur avec la Vie intense *en guise de lecture récréative. Quel coup pour ce vieux latiniste, tout imprégné d'humanités classiques ! Et de même M. Roosevelt, en traduisant une pièce d'hexamètres imités d'Horace, ne manquera pas non plus de trouver le chef spirituel de la chrétienté bien frivole et vieux jeu...*

Nous voulons croire que l'empereur d'Allemagne ne tardera pas, dans son goût des nouveautés audacieuses, à imiter ses deux collègues. Et pour le coup, le président Roosevelt et le pape Léon XIII, en dégustant les élucubrations de l'impérial auteur, seront capables de se trouver d'accord !

Ménages princiers

La princesse Louise de Saxe a fait des confidences à un journaliste. Elle se plaint des journaux. L'homme qui l'accompagne n'est que son « écuyer », pourquoi imprime-t-on qu'il est son amant ?... Evidemment, cela ne regarde que la princesse elle-même.

Mais voici un passage à retenir : « Le début dans le mariage, heure bénie pour tant d'autres, maudite pour moi, c'est la première minute de honte ineffaçable ».

Et celui-ci : «N'a-t-on pas imaginé que Léon XIII avait envoyé ici un prélat pour me ramener à « mon devoir ». Si le pape voulait raccommoder tous les ménages de Saxe ou d'ailleurs, dans les cours, il pourrait faire voyager ses prélats toute l'année ».

Ainsi la garde qui veille aux barrières des *palais n'empêche pas le torchon de brûler* dans les ménages princiers ? Seigneur qui passez pour faire les princes, vous ne les faites donc pas parfaits

CHRONIQUE

UN ONCLE D'AMÉRIQUE

On l'appelait l'oncle Sam, un diminutif de Samuel, *son prénom*, ce qui lui donnait un petit air américain, qu'il n'eût pas eu avec le nom de Mathieu.

Son père, trop pauvre pour faire donner une instruction soignée à ses deux fils, avait accepté de se séparer de Samuel, dont un sien cousin riche, habitant Chicago, avait bien voulu se charger et il était resté avec Paul à Paris. Les deux frères, de caractères absolument différents, n'avaient jamais vécu en bonne intelligence. Paul était brutal, jaloux et autoritaire ; Samuel, au contraire, était doux, affable et prévenant. Paul en constatant la préférence dont son frère, plus jeune que lui de trois ans, était l'objet de la part de son cousin, avait ressenti une si violente jalousie que jusqu'à son lit de mort il avait voué une haine implacable à Samuel.

Cependant, bien des événements survenus depuis eussent dû opérer un rapprochement entre eux : d'abord, le décès de leur père, puis le mariage de Paul ; enfin la naissance de deux bébés, dont le dernier en venant au monde avait coûté la vie à sa mère. Mais, chaque fois que l'oncle Sam avait fait mine de parler de réconciliation, il s'était vu rembarrer par son frère d'une façon tout à fait décourageante.

Le cousin de Chicago, indigné, avait fini par lui dire :

— Laisse donc une bonne fois cet être-là cuire dans son bouillon de culture. Tu verras qu'il mourra d'une jaunisse rentrée.

Ce n'est pas de cela qu'il mourut, mais bien d'une congestion, en apprenant que le cousin de Chicago avait testé en faveur de l'oncle Sam, au mépris des droits les plus sacrés de la famille. Il faut dire aussi qu'il s'agissait d'un héritage de 600.000 francs.

Les fils Mathieu ayant épousé la querelle de leur père, s'étaient dispensés jusqu'alors de remplir leurs devoirs de neveux envers l'oncle Sam, qu'ils ne connaissaient d'ailleurs point. Nous dirons même qu'en entendant l'auteur de leurs jours récriminer constamment contre lui, ils étaient arrivés à le détester cordialement.

— Si je savais, mes enfants, leur avait répété Paul à satiété, que l'un de vous fît risette à la fortune de mon frère, je le maudirais à l'instant.

Eloignés comme ils l'étaient de l'oncle Sam, et n'ayant jamais correspondu avec lui, ils étaient à peu près convaincus de n'encourir aucune *malédiction. La brusque mort de Paul* vint soudain changer le cours de leurs idées. Se souvenant que leur oncle avait tenté, à plusieurs reprises, un rapprochement qui eût eu lieu si leur père se fût montré moins intransigeant, ils s'interrogèrent pous savoir s'ils ne feraient pas bien de lui donner avis du décès de ce dernier. Persuadés que si, *ils* se mirent alors immédiatement à l'œuvre pour lui adresser une lettre bien sentie, qu'ils ne signèrent de leurs deux noms, Gustave et Alfred qu'après en avoir pesé et accepté tous les termes.

A cette époque, l'oncle Sam avait 47 ans et était encore garçon, mais ayant assez du célibat il venait de jeter son dévolu sur une veuve de 42 ans, parente du cousin qui l'avait recueilli et dont il avait été à même d'apprécier les précieuses qualités. Au moment où il allait demander sa main, lui parvint la lettre de ses neveux, qui le remplit d'aise.

« A la bonne heure, pensa-t-il, ces enfants se souviennent qu'ils ont un oncle et me semblent disposés à réparer les torts de leur père. Je vais leur répondre. »

Il leur répondit, si gentiment même, que ceux-ci n'eurent plus qu'une pensée : achever sa conquête et devenir ses héritiers.

— Hein, dit Gustave, ai-je eu une riche idée de songer à lui écrire. Sans moi, nous fussions toujours restés des inconnus pour lui et sa fortune eût passé dans des mains étrangères.

— Allons donc ! il n'est pas marié.

— Il est encore d'âge à prendre femme. La sagesse des nations, te dis-je, nous commandait de faire sa connaissance avant qu'il contractât mariage.

Huit mois s'écoulèrent, pendant lesquels les neveux et l'oncle échangèrent des lettres où ils faisaient étalage des plus beaux sentiments.

L'oncle Sam, après s'être enquis de leur âge et leur avoir demandé des renseignements sur leur position, avait appris que Gustave âgé de 25 ans, était employé des postes, tandis qu'Alfred qui avait 22 ans, était commis des nouveautés.

Ils prétendaient, lui disaient-ils, regretter amèrement que leur père les eût empêchés de se mettre plus tôt en rapport avec un si bon oncle, dont ils avaient deviné l'excellence du cœur.

Pour le coup, Sam n'eut plus qu'un désir : celui de faire la connaissance de ses neveux. Pourtant, par un reste de prudence, car il était défiant, il ne crut pas devoir leur donner avis du voyage qu'il allait entreprendre. Après avoir mis de l'ordre dans ses affaires, il rendit visite à l'amie de feu son cousin, lui exposa le but de son déplacement, sans cependant lui dire que son intention était de coucher ses neveux sur son testament et lui demanda si, partageant les sentiments qu'elle lui inspirait, elle consentirait à devenir sa femme à son retour. Celle-ci lui ayant répondu oui, il se mit en route.

Chemin faisant, Sam se tint ce raisonnement : « Si je me présente à eux comme étant leur oncle, j'ai de grandes chances pour les voir en travers d'un prisme trompeur ; présentons-nous comme un ami de celui-ci, je serai placé ainsi beaucoup mieux pour les juger. Ils *ne m'ont jamais vu*, c'est par conséquent chose faisable. »

Dans cet ordre d'idées, il débarque à Paris, prend une voiture et se fait conduire au domicile de ses neveux, qui habitent ensemble rue de Charenton, 3. Au moment de sonner à leur porte, il entend une voix d'homme partant de l'intérieur s'écrier :

— Dis donc, est-ce que tu ne trouves pas que notre animal d'oncle met du temps à nous répondre ?

— Si, réponds une autre voix. Ce n'est cependant pas faute que nous l'avons bombardé de superbes qualificatifs : « Cher petit oncle, bien-aimé petit-oncle... » Pourvu qu'il ne se soit pas aperçu que nous nous fichions de sa tête.

L'oncle Sam qui avait la main sur le cordon de sonnette se mit à l'agiter furieusement. Ce fut Gustave, tout interloqué, qui vint lui ouvrir.

— Vous demandez ? Monsieur...

— Messieurs Gustave et Alfred Mathieu.

— C'est moi, Gustave ; mon frère est ici. Que nous voulez-vous ?

— J'arrive de Chicago pour vous donner des nouvelles de votre oncle Samuel.

— Comment donc ! Monsieur... entrez, je vous prie. Alfred ! viens vite, il est question de notre oncle. Comment se porte-t-il ? Monsieur.

— Je l'ai quitté en excellente santé ; je pense qu'il ne lui est rien survenu de fâcheux depuis mon départ.

Alfred survient, remercie l'étranger de l'obligeance qu'il a eue de se déranger pour leur donner des nouvelles d'un parent qu'ils adorent mais avec lequel ils sont désolés de ne pouvoir correspondre que par lettres, leurs moyens ne leur permettant pas de se rendre à Chicago. A-t-il seulement pensé à leur envoyer sa photographie ?

Oui, répond le soi-disant Américain, mais il ne l'avait pas encore reçue quand je suis parti ; il doit me l'envoyer en double pour que j'en remette une à chacun de vous.

— Brave oncle Sam, dit Gustave. Si vous saviez, Monsieur quelle envie nous avons de le voir !

— Une seule chose nous contrarie, ajoute Alfred, c'est qu'il soit riche. Nous avons toujours peur qu'il ne croie que notre amitié pour lui est intéressée ; car il est riche, n'est-ce pas ?

— Il a 600.000 francs, qui ne doivent rien à personne.

— 600,000 francs ! exclament-ils en chœur. Et pas marié ?

— Pas encore ; mais j'ai tout lieu de croire qu'il le sera d'ici six mois.

La tête des deux neveux est à peindre. L'oncle s'en amuse ; ce qu'il vient de leur dire les a médusés.

— A quarante-sept ans ! dit Gustave ne ferait-il pas une sottise ?

—C'est mon avis, répond Sam.

En entendant l'ami de leur oncle blâmer sa conduite, les deux jeunes gens se croient autorisés à exhaler devant lui leur mauvaise humeur. L'Américain les y encourageant, ils le font même sans aucune mesure. Ce qui met le comble à leur dépit, c'est quand ce dernier leur apprend que l'intention de Sam est de se marier sous le régime de la communauté.

— Quel crétin ! s'écrie Gustave. Qui épouse-t-il donc ?

— Une veuve de 42 ans.

— C'est du propre ! dit Alfred. Combien notre père n'avait-il pas raison de le prendre pour un imbécile !

— Ah ! çà... s'imagine-t-il que nous soyons des bâtards ! On a beau ne pas tenir à l'argent, c'est tout de même rageant de voir un barbon de son espèce faire une bêtise pareille !

— Evidemment, appuie l'Américain ; si l'oncle Sam avait seulement un grain de bon sens, il ne ferait pas ce mariage.

Les deux neveux, quoique navrés, lui serrent la main comme à un ami au moment de son départ. Deux heures après, un commissionnaire leur apporte un petit paquet qu'ils décachètent aussitôt. Ils en sortent une lettre ainsi conçue :

« Mes chers neveux,

» J'ai tenu à vous rendre visite en personne » afin de mieux vous connaître. Maintenant » que je suis fixé sur votre compte, je vous en» voie ma photographie. »

Cette photographie était celle de l'homme qui venait de les quitter. Tableau !...

G. POTRON.

Cà et Là

ETAIN ET VER SOLITAIRE

Les remèdes usités contre le ténia ne sont pas sans inconvénients : certains donnent lieu à des phénomènes d'intoxication. Or, si l'on en croit un médecin russe, M. Dotchevsky, qui vient de répéter ses expériences, la poudre d'étain, tout en restant inoffensive, amène l'expulsion du ver solitaire avec la tête.

Voici la méthode préconisée par les deux docteurs en question :

Pendant deux jours : purgations salines et grande sobriété : pain, œufs, potages, bouillon. Le troisième jour, le malade doit prendre, le matin, à jeun, de quart d'heure en quart d'heure, 3 à 5 grammes d'étain métallique précipité, chimiquement pur, divisés en cinq cachets. Deux heures après le dernier cachet, huile de ricin ou séné. En quelques heures, le malade est, paraît-il, délivré de son hôte incommode et gourmand.

Sur 38 sujets porteurs de ténias, M. Dotchevsky a obtenu 34 guérisons certaines, dont 7 à la deuxième reprise, 7 à la troisième et 20 à la première.

Les 4 autres patients, après une seule épreuve infructueuse, n'ont pas persévéré.

De tout temps, et spécialement au dix-septième siècle, l'étain a été vanté comme ténifuge.

—o—

REHABILITATION DE L'ALCOOL

Sommes-nous à la veille d'une modification complète en ce qui concerne les théories médicales sur l'alcool ? Peut-être bien. Voici, en effet, des paroles sensationnelles extraites d'une interview prise à M. Duclaux, directeur de l'Institut Pasteur :

« L'alcool a droit à sa réhabilitation. Il ne doit pas plus être considéré comme un poison que le pain, la viande et le sucre, et loin de le charger comme d'aucuns le proposent inconsidérément, de droits exorbitants destinés à en limiter la consommation, il y va de l'intérêt social que, comme toutes les denrées de première nécessité, il coûte de moins en moins cher. »

— Sans doute, il ne faut pas en abuser, dit M. Duclaux dans un autre passage, mais il ne faut *abuser de rien, pas même de l'eau claire*, à laquelle il fut question de nous condamner absolument dans toutes les prédications hygiéniques de ces dernières années.

Chez le médecin :

— J'ai dans la tête des douleurs sourdes et je crois bien, docteur, que je perds la mémoire.

— Pour moi, cela ne fait pas de doute.

— Allons donc ?

— Hélas, oui ! Au point que vous oubliez de me régler mes notes.

NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

Les troubles de Marguerite

Montpellier, 8 janvier. — L'audience est ouverte à neuf heures.

Le témoin Sanchez Ferrer, Espagnol, travaillait dans les vignes du colon Richard quand, entendant les cris et les coups de feu des insurgés, il crut à une fantaisie et s'approcha par curiosité. Les inculpés se jettent sur lui, le frappent et l'obligent à prononcer la formule. Sa modeste maison est ensuite pillée et, revêtu d'un burnous, il est entraîné prisonnier.

On entend ensuite M. Jenoudet, propriétaire à Marguerite. Vers midi, les insurgés arrivèrent en grand nombre à sa ferme, l'enveloppèrent à grands cris, hurlant : « Chaheb ! Chaheb ! » Lui et ses gens étaient sans méfiance, car ils entretenaient avec la plupart de ces indigènes des rapports familiers. Les prisonniers étaient méconnaissables, sous les costumes dont ils avaient été revêtus. L'illusion dura peu. En tête de cette foule, excitée, marchaient Yacoub et Taalbi.

M. Jenoudet est roué de coups et tombe évanoui. Ayant repris ses sens il prononce la formule et dès ce moment les insurgés ont pour lui des égards. Il assista à l'égorgement du vieux Guillaume Gay, égorgé par le numéro 5, après avoir reçu de nombreux coups de bâton. Son dramatique récit de cette horrible scène impressionne vivement. Il n'a pas vu l'attentat commis sur Rollin. M. Jenoudet déclare que s'il avait pu comprendre, dès le début, la pensée du mouvement, aucun crime n'aurait été commis, les insurgés ayant toujours respecté ceux qui avaient récité la formule, mais les surveillant toutefois de façon qu'ils ne puissent pas fuir pour aller donner l'alarme. Vers une heure les rebelles quittèrent la ferme, emmenant les prisonniers et emportant le butin.

M. Jenoudet fut revêtu du costume arabe nommé kaddour, et, monté à cheval, suivit à côté de Yacoub, qui lui a toujours paru le chef.

Le témoin déclare qu'on ne lui enleva ni son portefeuille, ni sa montre, ni son portemonnaie. M. Jenoudet raconte les faits connus qui ont marqué la marche vers Marguerite et leur arrivée dans ce village.

Après le meurtre de l'Italien, les Arabes cessèrent de tuer et ne s'occupèrent que de prosélytisme, manifestant une exubérance de sentiments religieux.

Le témoin a engagé ceux qui se trouvaient dans les maisons Wiart et Anastase à se rendre. Yacoub avait répondu qu'ils seraient pris pour des gendarmes.

M. Jenoudet rappelle la vie sauve de la gendarmerie, avec l'administrateur Bougier, la captivité de la brigade à l'exception du lieutenant Dupuch, l'ordre donné par Yacoub de marcher sur Mitiana, le pillage de la maison Dudex, la rencontre des tirailleurs et enfin la débandade des insurgés.

Il est resté derrière les tirailleurs qu'il avait rejoints.

L'Affaire Humbert

LES POLICIERS ESPAGNOLS

Madrid, 8 janvier. — Les 15.000 francs de récompense accordés en plus de la prime de 25.000 francs, pour la capture des Humbert, ont été distribués de la manière suivante, le change ayant produit 20.156 pesetas :

Inspecteur Caro, qui a procédé à l'arrestation 6.000 pesetas.

Les agents Marino, Arguelles, Ordonnez et Camarero, chacun 2.000 pesetas.

L'interprète de la préfecture Gobbi, 1.000 pesetas.

Les quatre gendarmes qui escortèrent les prisonniers à la gare du Nord, chacun 100 pesetas.

Les quatre gendarmes qui les escortèrent pendant le voyage, chacun 200 pesetas.

Les chefs de police Sanchez, Vidal et Arroyo, qui surveillèrent les Humbert jusqu'à la frontière, chacun 250 pesetas.

La concierge des Humbert, 200 pesetas.

Le gardien de nuit de la rue Ferraz, 100 pesetas.

Les concierges et les garçons de bureau de la préfecture qui surveillèrent les prisonniers dans la nuit de la rupture, chacun 150 pesetas.

Le reliquat, soit 1,250 pesetas, servira à acheter une montre en or qui sera offerte à M. Ibarrola, le chef de la préfecture.

Emile DAURIGNAC-CRAWFORD

Il faut revenir sur l'interrogatoire d'Emile Daurignac, au cours duquel M. Leydet a rappelé au prévenu une scène qui se passa à l'hôtel de l'avenue de la Grande-Armée, un jour qu'un des plus gros créanciers de Mme Humbert était allé voir celle-ci pour lui réclamer de l'argent.

La dame, aux cent millions, très nerveuse avait répondu :

« Ne m'ennuyez pas trop en ce moment ou je fais des bêtises.

» Robert Crawford sort d'ici et je me suis disputée avec lui.

» Je lui en ai dit, je vous assure. »

Tout en parlant, la maîtresse comédienne s'était approchée d'une fenêtre donnant sur l'avenue.

Soudain, elle rappela le créancier et lui montrant du doigt un homme qui du trottoir regardait l'hôtel : « Tenez le voilà ce... cochon. C'est lui ! Vous le voyez ? Il a encore le toupet de me regarder ! Attends mon petit, *je te ferai marcher moi, et puisque tu ne veux* pas transiger à vingt millions tu n'auras rien du tout. »

Le créancier s'en alla les mains vides mais rassuré.

Après la fuite, il reconnut son Robert Crawford dans le portrait d'Emile Daurignac. On sait que celui-ci a prétendu devant le juge ne rien savoir de tout cela et n'avoir jamais entendu parler de Crawford.

Les interrogatoires

THERESE HUMBERT A L'INSTRUCTION

Paris, 8 janvier. — MM. Leydet et André, juges d'instruction, sont arrivés à leurs cabinets à deux heures. Ils ont aussitôt donné l'ordre, M. André, d'introduire Armand Pa-